



REGLEMENT INTERIEUR

PRATIQUE DU HOCKEY SUR GLACE AU Hockey Club de CAEN (HCC)

CONSIGNES DE SECURITE - RESPONSABILITE

Les parents des enfants mineurs licenciés au Hockey Club de CAEN (HCC) lorsqu'ils déposent leur enfant doivent s'assurer que le Club est ouvert et que les entraîneurs sont présents.

La prise en charge des enfants sera assurée au niveau de la glace en présence des responsables du Club.

Après les entraînements, les parents devront reprendre leurs enfants au même endroit et ce dans les quinze minutes suivant la fin des entraînements.

AUTORISATION DROIT A L'IMAGE

Sous réserve de préserver l'intimité de la vie privée, j'autorise les responsable du HCC pour une durée de 2 ans à dater de la présente à :

- photographier ou filmer le licencié dans le cadre des activités et compétitions organisées par le HCC
- publier sur les sites internet du HCC les photographies ou vidéos représentant le licencié dans le cadre des activités organisées par le HCC,
- projeter sur écran lors de manifestations organisées par le HCC les photographies ou vidéos représentant le licencié prises dans le cadre des activités organisées par le HCC

J'ai pris note que le HCC s'engage pour sa part à :

- privilégier les photographies de groupe ou casqué,
- ne publier que des photographies représentant le licencié dans le contexte de l'activité organisée par le HCC

► Nom et signature précédés de la mention « lu et approuvé ».

Fait le

Le conseil d'administration, composé de membres élus et bénévoles, définit la politique du club et fixe ses règles de fonctionnement. Pour le bon déroulement des activités, le Conseil demande à chaque membre d'adhérer au règlement intérieur en même temps qu'il prend sa licence.

Les entraîneurs entraînent, les dirigeants dirigent et les parents confient leurs enfants aux premiers en s'en tenant à leur rôle de parents, en inculquant à leurs enfants la discipline et le savoir vivre indispensable à la vie en collectivité.

1) - Les délégués (e) d'équipe sont élus (e) chaque année parmi les parents de la catégorie et s'engagent :

- ☞ à encadrer l'équipe qu'ils ont en charge lors de tous les matchs ou tournois amicaux ou officiels
- ☞ à organiser tous les aspects liés aux manifestations sportives dans lesquelles leur équipe est engagée
- ☞ à être l'interlocuteur privilégié des parents et des joueurs en matière d'information.
- ☞ à demander préalablement l'autorisation pour toute action (déplacement, tournoi, voyage, sponsoring etc) engageant la responsabilité du Hockey club de Caen auprès des instances concernées
- ☞ à informer les dirigeants de tout événement particulier survenu au sein de l'équipe
- ☞ à ne s'immiscer en aucun cas dans le domaine sportif.

2) - Les entraîneurs sont nommés par la direction sportive du club et s'engagent :

- ☞ à faire respecter l'éthique sportive et à appliquer la politique sportive définie par le club.
- ☞ à veiller à la bonne tenue des locaux et au respect du matériel mis à la disposition par le Club ou les Clubs qui nous accueillent.
- ☞ à assurer régulièrement et avec ponctualité leurs tâches (entraînements et encadrement des joueurs, formation des équipes)
- ☞ à suivre les formations demandées par les dirigeants
- ☞ à informer les dirigeants de tout événement survenu au sein de l'équipe.

3) - Le joueur s'engage :

- ☞ à participer régulièrement aux entraînements et aux matchs et à être présent sur la glace à l'heure exacte.
- ☞ à suivre avec sérieux toutes les consignes de l'entraîneur et du responsable d'équipe
- ☞ à respecter le matériel et les locaux mis à sa disposition, tant par le Club que lors des déplacements,
- ☞ à accepter toute décision prise par l'entraîneur, l'arbitre ou tout autre membre de l'encadrement
- ☞ à avoir de façon générale, un comportement irréprochable, tant vis à vis de ses partenaires que des entraîneurs et de tout autre membre du club.
- ☞ à avoir un équipement en bon état et respecter les règles d'hygiène.

4) - Les parents s'engagent :

- ☞ à faire respecter le présent règlement par leurs enfants sans exclusive ni limitation
- ☞ à n'intervenir en aucun cas auprès des entraîneurs et à s'adresser uniquement aux responsables d'équipe pour toute demande d'information ;
- ☞ à ne pénétrer dans les vestiaires, ni sur le bord de la patinoire sauf autorisation expresse de l'entraîneur
- ☞ à suivre, pour des raisons évidentes de sécurité, les entraînements et les matchs depuis les gradins
- ☞ à participer s'ils le désirent à la vie du club (tournois, déplacements, sponsoring) en liaison étroite avec le responsable d'équipe,
- ☞ à ne prendre aucune initiative ou décision pouvant engager la responsabilité du Club sans autorisation préalable
- ☞ à avoir un comportement sportif irréprochable lors des manifestations sportives
- ☞ à ne s'immiscer en aucun cas dans le domaine sportif,
- ☞ à faire 2 déplacements dans l'année.

CONCLUSION

Tout membre du Club s'engage lors de son adhésion à respecter le présent règlement. Tout manquement fera l'objet de sanctions définies et appliquées par la commission concernée. La commission de discipline se réserve le droit de prononcer des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive du Club. **Le bizutage est strictement interdit.**

Caen, le

Signatures des Parents

Signature du Joueur